

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

Le vingt-six mars deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel GENTIT, Maire.

Appel des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux.

Etaient présents :

Mme FREI, Mr BELLE, Mme ALLARD, Mr FEUGIER, Mme DABADIE, adjoints,
Mrs LEDUC, LIROT, Mme BIT, Mr METZLAFF, Mmes ROLLAND, BELLE, Mrs RETUREAU,
FUSTIER, Mmes GAILLIARD, FOMBARON.

Etaient absents:

Mrs CAVAGNE, MANOUVRIER, Mme TROUILLET.

Pouvoirs (2) :

Mr MANOUVRIER Jean-Louis → Mr FUSTIER Alain
Mme TROUILLET Isabelle → Mme BIT Marie Line

Secrétaire de séance : Mme ALLARD Nelly

Date de la Convocation : 18 Mars 2019

Monsieur le Maire remercie Mr VALENTIN, trésorier pour sa présence.

I/ Approbation du Compte Administratif 2018 :

Section Fonctionnement :

Dépenses : 1 151 374,71€ / Recettes : 1 285 794,73€
Soit un excédent cumulé de 1 216 973,55 € (excédent 2018 : 134 420,02€ + excédent reporté
1 082 553,53€)

Section Investissement :

Dépenses : 943 583,19€ Recettes : 1 813 827,35€
Soit un excédent cumulé de 843 229,74€ (excédent 2018 : 870 244,16 - déficit reporté 27 014,42€)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'approbation du compte administratif 2018 Commune, la réglementation en vigueur interdisant le Maire de voter les comptes administratifs.

II/ Vote de l'affectation du résultat 2018 et du Budget Primitif 2019

Commune :

Section fonctionnement : 2 146 164,56€

Section investissement : 2 810 837,00€

Vote des taux des contributions directes pour 2019 :

Avant la présentation des recettes de fonctionnement 2019, le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des contributions directes pour 2019.

Après discussions, le Maire propose de maintenir les taux actuels :

Taxe d'habitation : 5,00%,

Taxe foncière bâtie : 12,62%,

Taxe foncière non bâtie : 36,87%.

Suite à la demande de Mr Lirot, Monsieur le trésorier informe le Conseil Municipal de la situation des taux communaux par rapport à la moyenne communale des communes de même strate, à la moyenne départementale et régionale.

Mme Frei souhaite maintenir les taux car les administrés vont déjà subir l'augmentation des tarifs d'eau et d'assainissement.

Vote à l'unanimité.

Subventions communales :

Mme Frei informe l'assemblée des subventions accordées en 2019 aux associations. Celles-ci s'élèvent à 27 000€ sachant qu'une somme de 1 500€ non attribuée pourra être utilisée ultérieurement.

Vote de l'affectation des résultats 2018 et du Budget Primitif 2019 Commune

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2018 et le Budget Primitif 2019

Section de Fonctionnement 2019 : 2 146 164.56€ / Section Investissement 2019 : 2 810 837€

III/ Création de deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (121h37 mensuel)

Mme Allard rappelle à l'assemblée que l'avancement de grade constitue une possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur d'un même cadre d'emplois et informe l'assemblée que trois agents de la commune peuvent en bénéficier. Ces postes seront créés à compter du 01 Juillet 2019.

Voté à l'unanimité

IV/ Consultation pour avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'après plusieurs années de travail concertées sur les meilleures solutions économiques, sociales et environnementales, le projet de SAGE a été adopté le 18 Décembre 2018 par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui réunit des élus, des usagers de l'eau et des services de l'Etat. Les dernières étapes de son élaboration sont la consultation des collectivités et des chambres consulaires. C'est pourquoi l'avis de la Commune est requis.

Vote à l'unanimité

VI/ Acquisition de terrain à Mme ROMANY Denise pour liaison « mode doux » Route Départementale n°32

Mr Belle rappelle à l'assemblée la délibération du 09 Mai 2017 concernant l'acquisition de divers terrains dans le cadre de la continuité des liaisons pistes cyclables « mode doux » et notamment l'acquisition d'une bande de terrain à Mme ROMANY Denise. Cette surface n'étant pas suffisante pour la réalisation de la piste cyclable d'une largeur de 2,50m, le maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu d'acquérir une surface supplémentaire de 177m² à Mme ROMANY Denise. Par conséquent, la surface totale acquise par la Commune s'élèverait à 328m².

Vote à l'unanimité.

VII/ Aire de jeux / Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Mr Feugier informe le conseil du projet de réalisation d'une aire de jeux située dans l'enceinte du complexe sportif, derrière les vestiaires. Un devis d'un montant de 42 327,50€ HT soit 50 793,00€ TTC a été établi par la société TRANSALP. Il conviendrait de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Vote à l'unanimité.

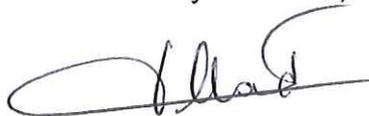
Divers

Le Maire informe l'assemblée de la nomination en 2019 de Jean François Leduc au grade de Chevalier dans l'Ordre du Mérite agricole en reconnaissance des services rendus

Prochain Conseil Municipal le 14 Mai 2019

La séance est levée à 21h30mn.

La secrétaire de séance,
Nelly ALLARD,



Le Maire,
Michel GENTIT,

